



« CALIFORNIA TOURS »

12 jours / 10 nuits

Le Grand Classique de l'Ouest !

1.590 miles - 2.560 km

La Californie incarne à elle seule la **Terre Promise & le Rêve Américain** ! Profitez de ce Grand Classique avec **les 3 plus grandes mégapoles** de l'Ouest, aussi éclectiques que complémentaires, **Yosemite Nat'l Park**, la **Sierra Nevada**, des **déserts** et la fraîcheur de la **côte Pacifique**. Une aventure inoubliable pour partir à la **conquête de l'ouest en toute sérénité** !

San Francisco, CA - Côte Pacifique (N°1) – Monterey, Carmel, Big Sur- **Santa Monica**, Los Angeles, CA - **Route 66** – Barstow, CA – Désert de Mojave, CA - **Las Vegas, NV** – Death Valley, CA (Vallée de la mort) - **Yosemite Nat'l Park, CA** - La Baie de San Francisco et **Sausalito, CA**



AMERICAN MOTORS TRAVEL – AMT PROMOTION

www.american-motors-travel.com – info@amtpromotion.fr



Programme « California Tours – 12 jours/10 nuits »

Jour 1

Hôtel « King George » ou « Beresford Hotel » à San Francisco

Paris CDG > San Francisco, CA

- ✈ Convocation des participants à l'aéroport de Paris Charles de Gaulle.
- ✈ Envol à destination de San Francisco.
- ✈ Formule « **Accompagnée** » : accueil à l'aéroport et transfert jusqu'à votre hôtel
- ✈ Formule « **Autotour** » : prise du véhicule à l'aéroport.

Jour 2

Hôtel « King George » ou « Beresford Hotel » à San Francisco



San Francisco, CA

- ✈ Formule « **Accompagnée & Mototour** » : le matin, transfert à notre centre de location et prise de la moto. Vérification parcours et informations sur le voyage.
- ✈ **San Francisco est sûrement l'une des plus belles villes du monde.** Elle vous enchantera par ses **nombreuses collines** et ses fameuses **rues en pente**. Vous découvrirez avec bonheur ses très **nombreux quartiers** (aussi différents par leur décor et ambiance, que par leur population) et des sites somptueux qui font sa très grande richesse culturelle :
- ✈ Commençons par **Chinatown** pour la plus importante communauté chinoise hors Asie, **North Beach**, vibrant quartier italien, **Fisherman's Warf & Pier 39** pour le quartier des pêcheurs. Depuis l'embarcadère, on peut se rendre en bateau à **Alcatraz**, le plus célèbre pénitencier des Etats-Unis (en sup.).
- ✈ Sautez et accrochez vous au plus ancien et plus célèbre des **cable cars** !
- ✈ Sans oublier **Haight Ashbury**, le fameux quartier Hippie près de **Castro** (avec la fameuse « Maison Bleue » de Maxime le Forestier) et le **Presidio** avec de **magnifiques vues**.
- ✈ Enfin ne manquez pas **Union Square**, aujourd'hui le **cœur du Downtown** : à la fois centre du réseau de transport en commun, zone commerciale (boutique de luxe et centre commerciaux), quartiers des grands hôtels et faubourg des théâtres. **Sur la place**, arrêtez-vous pour **profiter du soleil, des concerts ou expositions**. A faire de jour comme de nuit.

Jour 3

250 miles / 402 km

Hôtel « Best Western Plus San Marcos Inn » à Morro Bay



San Francisco > Pacific Coast N°1 > Morro Bay, CA

- ✈ Formule « **Accompagnée** » : réunion d'information sur l'étape du jour.
- ✈ Vous prendrez l'une des **plus belles routes du monde**. La **Pacific Coast**, qui **serpente le long de la côte**, au bord des falaises vertigineuses qui surplombent la mer.
- ✈ Cette route du littoral californien **recèle de superbes plages de sable blanc** ainsi que de très nombreux **phoques et éléphants de mer**. Elle traverse des villes pleines de charmes telles que :
- ✈ **Santa Cruz**, « la non-conformiste », **Monterey**, ville historique chère à **Steinbeck** (à faire : la **17 miles Drive**, qui sillonne la forêt Del Monte et la baie de Monterey), **Carmel**, « le paradis » avec son **Hog Breath Inn Cafe**, ce restaurant aux jolis patios avec cheminées individuelles et fresques western sur le mur vous comblera. A quelques kilomètres au sud de **Carmel** sur **Rio Road**, la **mission San Carlos Borromeo**, c'est la deuxième mission créée en Californie et sûrement l'une des plus jolies,
- ✈ Traversée du mythique pont : Bixby Bridge puis à **Big Sur**, petit moment de détente sur la plus belle plage de **Californie** avant d'atteindre **San Simeon** (visite possible d'**Hearst Castle**, comptez environ 2h) avant d'arriver à **Morro Bay**.



Jour 4

213 miles / 343 km

Hôtel « **Hotel Carmel ou Comfort Inn** »
à Santa Monica



Morro Bay, CA > Pacific Coast > Santa Monica, CA

- Formule « **Accompagnée** » : réunion d'information sur le parcours du jour.
- Située entre mer et vallons, **San Luis Obispo** est une petite bourgade paisible : jardins, restaurants, cafés en terrasse et boutiques feront de cette ville une escale agréable. Mission San Luis Obispo de Tolosa : musée consacré aux Indiens Chumash.
- Avant d'arriver à **Pismo Beach**, découvrez **Montana de Oro State Park** : à 20 mn à l'ouest de *San Luis Obispo* sur *Los Osos Valley road* où vous pourrez **observer des baleines, des phoques et des loutres**.
- Santa Barbara** a conservé son caractère espagnol et une ambiance toute particulière avec ses 50km de plages de sable fin, elle incarne à elle seule le rêve américain. A découvrir : **State Street** qui donne un bon aperçu du style architectural en vogue à *Santa Barbara*. Les boîtes aux lettres, les téléphones, les poubelles, même les toilettes de la bibliothèque publique sont recouvertes à l'identique de carreaux de faïence à l'espagnole. **Santa Barbara County Courthouse** : pour apprécier les pittoresques toits de tuiles rouges qui font la réputation de la ville, grimpez jusqu'à la terrasse d'observation du palais de justice. **Mission Santa Barbara** : au bout de *Las Olivas St.* elle est considérée comme « la reine des missions ».
- Longez la pacific Coast en vous dirigeant vers **Malibu**, la **Malibu Canyon Rd** grimpe dans les collines : **superbes vues sur LA** ! Puis **Pacific Palisades, Santa Monica** et son fameux « Pier » (jetée) ainsi que **Venice Beach**, la plage des culturistes et excentriques en tous genres.

Jour 5

150 miles / 241 km

Hôtel « **Best Western Desert Villa Inn** » à Barstow



Santa Monica, CA > Route 66 > Barstow, CA

- Formule « **Accompagnée** » : réunion d'information sur l'étape du jour.
- Nous vous conseillons d'emprunter l'itinéraire de la **Route 66** jusqu'à **San Bernardino**, en passant par **West Hollywood** via *Santa Monica Boulevard* qui traverse **Beverly Hills** et ses villas huppées pour atteindre **Walk of Fame** (la célèbre allée des stars), **Chinese Theater**, salle de cinéma en forme de pagode chinoise où dans la cour on peut marcher sur les traces de plus de 200 artistes.
- Puis route vers **Pasadena**, qui fût le lieu de résidence privilégié des premières stars hollywoodiennes du cinéma muet et des hippies.
- C'est à **San Bernardino** qu'est né le concept du fast-food en 1948 inventé par les frères *Maurice et Richard Mac Donald*.
- Entre **Victorville** et **Barstow**, tronçon authentique de la « **Mother Road** », avec *Iron Hog Restaurant & Saloon* ou l'improbable *Bottle Tree Ranch*.
- Arrivée à **Barstow** dans l'après-midi, qui marque la frontière entre la civilisation californienne et le *désert de Mojave* et offre encore de nombreuses attractions liées à la « **Mother Road** » (*El Rancho Motel, Route 66 Museum etc. ...*). Le **Mac Donald** de la ville, a installé sa salle de restaurant dans un train de voyageurs, ici tout à un rapport de près ou de loin avec les trains.
- Soirée dans un **steakhouse** bien local, possible.

Jour 6

165 miles / 265 km

Hôtel « **Flamingo Hotel** » ou le « **Bally's** » sur Las Vegas Boulevard (Strip).

Barstow, CA > Désert de Mojave > Las Vegas, NV

- Formule « **Accompagnée** » : briefing sur l'étape du jour.
- Départ vers **Calico**, au nord-est à environ 20 km, une **petite ville fantôme** restaurée. Vous pourrez entre autre vous essayer au maniement de la batée, boire un verre dans un authentique saloon ou faire un tour dans un train vapeur.
- Route vers le **désert de Mojave** qui recèle de **splendides paysages** avec des **lacs salés asséchés**, des vallées rocailleuses où la végétation a cessé d'exister. Attention, très forte chaleur entre mai et septembre.



Jour 7

275 miles / 442 km

Hôtel « **Best Western Plus Frontier Motel** » à Lone Pine



Jour 8

151 miles / 243 km

Hôtel « **Alpenhof Lodge** » à Mammoth Lakes



Jour 9

260 miles / 418 km

Hôtel « **BW Palm Court Inn** » à Modesto

-  Découvrez ensuite éventuellement le **Lake Mead** « *le Bijou du Désert* », qui s'étend sur 185 km et est alimenté par les eaux du Colorado grâce à l'action régulatrice du **Hoover Dam** (gigantesque barrage à **Boulder City**).
-  Arrivée **surréaliste** sur « **le Strip** » (*Las Vegas Boulevard*) pour découvrir les hôtels et casinos les **plus luxueux et excentriques du monde** !
-  Ne pas manquer, the **Fremont Street Experience**, où chaque soir, à heure fixe, se tient le **spectacle musical de son et lumière le plus étonnant qui soit** !

Las Vegas, NV > Death Valley > Lone Pine, CA

-  Formule « **Accompagnée** » : briefing sur l'étape du jour.
-  Départ matinal conseillée (en raison des très fortes chaleurs, entre juin et septembre).
-  Traversée de la **Death Valley National Park**, qui s'étend sur 225 Km et possède, malgré un des climats les plus chauds du globe, une faune et une flore surprenante. Situé à 200 Km au nord-ouest de **Las Vegas**, ce parc national porte bien son nom: la température y dépasse constamment 40°C à l'ombre en été (et il n'y a pas d'ombre !), le tout dans un paysage lunaire, apocalyptique et « inquiétant ».
-  Pourtant, cette région offre une **grande diversité**: montagnes, dunes de sable, canyons, lacs de sel (avec **Badwater** – 86m en dessous du niveau de la mer) de plus, la végétation n'en est pas absente pour autant.
-  **Zabriskie Point**, rendu célèbre par le film d'Antonioni du même nom, est un point de vue où les rochers présentent une **étonnante palette de couleurs** et un **magnifique panorama des collines du Golden Canyon**.
-  **Lone Pine** est un petit oasis de verdure, véritable annexe d'Hollywood et une petite ville agréable et rafraichissante. C'est également le camp de base idéal pour tous ceux qui souhaitent visiter les **Alabama Hills**, collines qui, depuis 1920, font la gloire de la ville. Un trésor caché les fans des westerns (en effet depuis 1920, plus de 150 films et environ une douzaine d'émissions y ont été tournées).

Lone Pine, CA > Devils Postpile > Mammoth Lakes, CA

-  Formule « **Accompagnée** » : réunion d'information sur le parcours du jour.
-  Départ possible pour *Convict Lake*, qui offre **une vue spectaculaire où les montagnes aux couleurs oxydées se reflètent dans le lac**.
-  Arrivée à **Mammoth Lakes** sur les contreforts de la **Sierra Nevada**, la station préférée des stars hollywoodiennes ! La région est encadrée d'une dizaine de lacs de taille variable, entre autres : **Lake Mary** (le plus grand), **Lake George** (le favori), Horsehoe et Twin Lakes.
-  Arrêt incontournable au **Devils Postpile National Monument** (altitude : 2500 m à faire généralement entre juin et octobre), étroit canyon qui dévoile un **incroyable amoncellement de colonne de basalte** (20 m de hauteur) créée au fil du temps par la glace et la lave mêlées. Un chemin permet d'atteindre les hauteurs d'où la vue est encore plus inoubliable (temps de visite avec navette payante environ 7\$ / pers : 1h30).
-  A environ 3 km, un sentier conduit aux **Rainbow Falls**, jolies cascades créant de **majestueux arcs-en-ciel** à la retombée des eaux (à faire en milieu de journée).

Mammoth Lakes, CA > Yosemite Nat'l Park > Modesto, CA

-  Formule « **Accompagnée** » : briefing sur l'étape du jour.
-  Route vers **Mono Lake** : un **site étonnant dans un paysage lunaire époustoufflant**. Détour possible par le nord, pour **Bodie**, une **ville fantôme** préservée aux intérieurs poussiéreux, aux vieux jetons de pokers éparpillés dans le salon, aux anciennes fioles de pharmacie. **Ambiance hors du temps assurée** !



- Poursuivre avec le *Tioga Pass* (attention col à 3.000m, ouvert généralement de juin à octobre) qui dévoile un **splendide panorama à chaque virage** et permet de traverser la **Sierra Nevada** afin de rejoindre **une route panoramique magnifique** tout en admirant les grands espaces de *Tuolumne Meadows* ou encore le *Tenaya Lake*.
- Visite de **Yosemite Nat'l Park**, ses cascades, ses **fameux séquoias géants** et *Wawona Tunnel Tree*, qui laissait passer autrefois, la route à travers son tronc et qui offre également un **superbe point de vue au dessus de la Yosemite Valley**.
- A voir : **Le Capitan**, cette gigantesque muraille qui, avec ses 900m, est la plus haute falaise entière du monde. **Half Dome (2 695 m)** et **Yosemite Falls**, qui sont les cascades les plus hautes du parc. Pour les plus courageux, **Mariposa Grove** et **Wawona**, au sud du parc, avec les fameux séquoias géants qui font parfois plus de 6m de diamètre pour un âge allant jusqu'à 2.700 ans.

Jour 10

120 miles / 193 km

Hôtel « **Travelodge at the Presidio** » ou similaire à San Francisco



Modesto, CA > Sausalito, CA > San Francisco, CA

- Formule « **Accompagnée** » : briefing du jour.
- Enfin rejoignons **San Francisco** après une halte au légendaire « *Arlen Ness Motorcycles* ».
- Avec l'immanquable traversée du **Golden Gate Bridge** pour arriver à **Sausalito**, petite ville **pleine de charme** aux house-boats investis par des artistes bohèmes.
- Déjeuner sur place conseillé avant de revenir sur San Francisco pour redescendre la légendaire **Lombard Street** (route la plus sinueuse du monde) et poursuivre votre découverte de cette **extraordinaire ville**.
- Partez atteindre le superbe point de vue de **Twin Peaks**, 2 collines offrant une magnifique vue sur tout San Francisco et sa baie, par la route panoramique.
- Retour via **Mission**, le quartier hispanique le plus ancien de San Francisco : aménagé par les Espagnols, il doit son nom à la première mission espagnole fondée en 1776 (*Mission Dolores*).
- Petit plus : Ne manquez pas la visite de la légendaire prison d'Alcatraz (en sup.).

Jour 11



San Francisco > Paris CDG

- Formule « **Accompagnée** » : dernière réunion d'information, en fonction des horaires de vol, conseil shopping, visite etc. avant le départ.
- Profitez de vos derniers instants à « **The City by the Bay** » (« La ville sur la baie »), consacrez la matinée à flâner autour d'**Alamo Square** par exemple.
- Remise de la moto ou de l'auto.
- Formule « **Accompagnée** » : transfert à l'aéroport de San Francisco.
- Envol à destination de Paris.
- Dîner et nuit à bord.

Jour 12

Paris CDG

- Petit déjeuner à bord.
- Arrivée dans la matinée à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle.

DATES DE DEPART EN « FORMULE ACCOMPAGNEE » :

Du mardi 04 au samedi 15 Juin 2019

Du mardi 20 au samedi 31 Août 2019

Ce programme est communiqué à titre indicatif, nos formules étant flexibles, les sites ou visites dépendent intégralement de vos souhaits ! Certains sites peuvent être fermés pendant votre passage ou l'accès impossible pour diverses raisons (climatiques, travaux, déviations etc.) Nous vous conseillons vivement de bien préparer votre itinéraire à l'avance et restons à votre disposition pour vous aiguiller si besoin.



Conditions de vente

Produit : **California Tours – 12 jours / 10 nuits**

Prix par personne, en formule :	Accompagnée	Mototour	Autotour
Forfait Pilote Harley-Davidson	4.180,00 €	3.550,00 €	-
Forfait Pilote Trike (Harley-Davidson)	5.260,00 €	4.490,00 €	-
Forfait Conducteur Cat. C4 « Compact Car » **	-	-	2.300,00 €
Forfait Passenger	2.430,00 €	1.810,00 €	1.810,00 €
Réduction chambre triple (deux lits doubles)		- 170,00 €	
Réduction chambre quadruple (deux lits doubles)		- 250,00 €	
Supplément chambre individuelle		810,00 €	
Supplément «haute saison» aérien (juillet/août & fin décembre)		390,00 €	
Supplément «haute saison» location moto (août/septembre)	108,00 €	108,00 €	-

** d'autres catégorie sont disponible, pour cela RDV sur notre site internet ou contactez nous au 01.47.46.09.58

Ces prix comprennent :

- Le transport aérien **Paris > San Francisco > Paris**, en classe économique, sur vols réguliers de la compagnie Air France/Delta Air Lines, American Airlines/British Airways ou United Airlines. Taxes d'aéroport, de sécurité **114 €** et la surcharge YQ (hausse du carburant) **256 €**,
- Le logement dans les hôtels mentionnés au programme ou similaire, en chambre double, taxes et services hôteliers,
- Les petits déjeuners (**offerts** par la plupart des hôtels),
- Formule « **Accompagnée & Mototour** » : **9 jours de location** d'une **Harley Davidson**, prise et rendue à San Francisco, en **kilométrage illimité**, toutes les **taxes** (locales & environnementales), au choix les **assurances** : **VIP** (franchise à 2.000\$ ou 3.000\$ en cas de vol) + **Roadside Assistance** (assistance avec frais de remorquage illimité) ou **VIP-ZERO** (plus de franchise sauf vol 1.000\$ et frais de crevaison inclus) ainsi que préparation de la moto. Casque américain, antiviol et consigne bagages, disponible sur place.
- Formule « **Mototour** » : **les transferts de votre hôtel à notre centre de location**, le lendemain de votre arrivée et le jour de votre départ du centre de location à votre hôtel (dans un périmètre maximum de 11km),
- Formule « **Autotour** » : **10 jours de location** d'une voiture Cat.C4 « Compact Car », prise et rendue à l'aéroport de San Francisco, en **kilométrage illimité**, les **assurances CDW & EP** (rachat de franchise et responsabilité civile à hauteur de 1.000.000\$) ainsi que toutes les **taxes** (locales, aéroport et surcharge states) et un **conducteur additionnel offert**. Pas de supplément haute saison.
- Formule « **Accompagnée** » : les services d'un guide/accompagnateur professionnel bilingue, en van, durant l'intégralité du circuit, pour la logistique (transport de vos bagages, formalités d'usage, organisation des pique-niques pour les déjeuners, recommandation diners, visites etc.), l'assistance et tous les transferts.
- Un **carnet de voyage complet** : informations pratiques, guide touristique « Souvenir », étiquettes de bagage, « Tour cou clés », etc...

Ces prix ne comprennent pas : (cf Estimation Budgétaire moyenne, en page 7 ci-dessous)

- Les repas : petit-déjeuner (sauf ceux offerts), déjeuner et dîner, les boissons et frais de nature personnelle,
- L'essence, péages ainsi que les parkings en centre ville et aux hôtels à San Francisco, Santa Monica et Las Vegas,
- Entrées Parcs Nationaux : « Annual pass » conseillé à 80 \$ (pour 2 motos ou 1 voiture de 4 pers max, gratuit enfant -16 ans),
- Formule « **Mototour & Accompagnée** » : le pilote additionnel (sauf avec VIP-ZERO), la caution via empreinte bancaire et franchise éventuelle.
- Formule « **Mototour** » : les transferts de l'aéroport à l'hôtel et vice-versa,
- Resort Fee à Las Vegas (40\$ par jour et par chambre environ),
- Supplément « haute saison » **aérien** (juillet/août & fin décembre) : 390 € par personne,
- Supplément « haute saison » **location moto** (août/septembre) : 12 € / j de location,
- Les assurances : annulation, bagages, rapatriement, maladie et frais médicaux (en cas de règlement par carte « Visa Premier » ou « Mastercard Gold », nous vous conseillons vivement de consulter votre banque) :
 - Option 1 - Annulation : 3,3% du montant total du voyage
 - Option 2 - Complémentaire carte bancaire : 3,8% du montant total du voyage
 - Option 3 - Tous Risques : 4,8% du montant total du voyage

En option :

- Survol hélicoptère du Grand Canyon au départ de Las Vegas (durée 3h30-4h dont 70 min de vol) : **300,00€ par pers** (modifiable sans préavis)
- Alcatraz à San Francisco (comptez au minimum une visite de 3-4h) : **45,00€ par pers**
- Moto : L'assurance **VIP-Zéro** (caution 100\$, plus de franchise, sauf vol 1.000\$, frais de crevaison inclus) : **10,00 € par jour**,
- Moto : **Roadside Assistance** : 10 € / jour de location,
- Moto : L'assurance **SLI** (responsabilité civile du conducteur à hauteur de 300.000 \$) : **15,00 € par jour**,
- Moto : L'assurance **SLI** (responsabilité civile du conducteur à hauteur de 1.000.000 \$) : **25,00 € par jour**,
- Moto/Auto : Supplément **pilote/conducteur additionnel** : **10,00 € par jour** (et par personne),
- Moto/Auto : La location d'un **GPS Garmin** (caution 250\$) : **15,00 € par jour**,
- Moto : Supplément **BMW/Honda** : **25,00 € par jour**.



Ce qu'il faut savoir

Formalités :

- ✈️ A dater du 1er avril 2016, les personnes qui souhaitent se rendre aux Etats-Unis devront présenter un passeport électronique qui contient une puce (*intégrant les données de la page d'identification du passeport*). La couverture de votre passeport doit porter ce symbole . Pas besoin de visa, mais il faut obtenir une autorisation de voyage aux États-Unis, pour cela les voyageurs devront se connecter au **site officiel l'ESTA** (<https://esta.cbp.dhs.gov>) et remplir un formulaire en ligne et régler 14\$/ personne, avec des informations personnelles et relatives à leur voyage (*renseignez uniquement les champs obligatoires indiqués par un astérisque rouge **).

Transport Aérien :

- ✈️ Comme pour tous les autres éléments de votre voyage, nous tenons plus que tout à vous apporter le meilleur service possible et en toute transparence. Pour cela, nous travaillons principalement avec 3 compagnies aériennes régulières en *code share* (partage de vol) : **Delta Air Lines/Air France**, via entre autre, *Atlanta, Boston, Cincinnati, New York* puis **American Airlines/British Airways** via Philadelphie, Dallas, Miami et Londres, par exemple et **United Airlines**.
- ✈️ Nous pouvons également obtenir des **vols directs**, en fonction de votre date d'inscription et des disponibilités aériennes, sans escale sur **San Francisco**.

Hôtels : (communiqués à titre indicatif sous réserve de disponibilité)

- ✈️ Pour vous assurer le meilleur confort, nous travaillons depuis de nombreuses années avec les plus grandes enseignes mondiales d'hôtellerie telles que :
 - Le groupe **Marriott Hotels & Resorts** nouveau leader mondial selon Hospitality On (2017 & 2018),
 - **InterContinental Hotels Group** : avec *Holiday Inn & Holiday Inn Express ; Crowne Plaza*
 - **Best Western International** : qui a créé trois catégories (*BW, BW Plus et BW Premier*),
 - **Choice Hotels International** qui représente les hôtels *Quality Inn, Comfort Inn et Comfort Inn & Suites*,
 - **Hilton Worldwide** : avec ses franchises *Hampton Inn et Garden Inn*, entre autres,
 - *Ramada, Days Inn, Super 8, Travelodge, Howard Johnson etc.* appartenant au groupe **Wyndham Hotels and Resorts**.
- ✈️ La plupart des hôtels que nous vous proposons sont **équipés d'une piscine et offrent les petits déjeuners continentaux** ainsi que le **parking gratuit**, sauf en centre-ville et en catégorie supérieure.
- ✈️ Les hôtels vous demanderont votre carte bancaire (pour une empreinte) à **votre arrivée** ainsi qu'une **pièce d'identité** au même nom & prénom.

** source MKG.

Las Vegas :

- ✈️ Nos hôtels sont situés sur le « **Strip** » (Las Vegas Boulevard), sauf demande contraire de votre part.
- ✈️ Les **resort fee** sont obligatoires depuis avril 2015 et devront être réglées dès votre arrivée à l'hôtel (en espèces de préférence). Ils donnent par conséquent accès à certaines infrastructures telles que (ex au Luxor): wi-fi, salle de fitness, piscine, appels téléphoniques locaux et journaux... **Les prix diffèrent selon l'hôtel**, comptez environ 40\$+taxes ces frais peuvent changer sans préavis par les resort.

Estimation budgétaire (Info non contractuelle, à titre indicatif) :

- ✈️ **Repas** : Petit déjeuner américain 12\$, déjeuner (fast food ou restauration rapide) comptez 18\$, dîner (Steakhouse) environ 30\$. **Soit de 48\$ (sans le pdj) à 60\$ par jour et par personne.**
- ✈️ **Esence** : Pour un gallon (3,80 litres) compter entre 3,5 et 4,5 \$ (doit deux fois moins cher qu'en France). **Comptez 20-25\$ / jour** à moto et environ **25 à 50\$/jour** en voiture (en fonction de la catégorie du véhicule).
- ✈️ **Parking** : Gratuit pour la plupart dans les hôtels sauf à San Francisco (hôtel : **15\$ à moto**, demandez à partager l'emplacement avec d'autres motos et **30\$ en voiture + taxe**), sur le Strip à Vegas (en moyenne 8\$/j). En centre ville : **Los Angeles** (parkings pour Santa Monica ou Venice Beach), estimation moyenne à **10\$-15\$ environ**.
- ✈️ **Parcs Nationaux** : Il est conseillé de se procurer l'« **Annual Pass** », **80\$** par véhicule (4 pers max - deux motos), qui donne un accès illimité à tous les parcs nationaux (intéressant si vous en faites au moins 3).
- ✈️ **Tarifs de quelques sites (à titre indicatif) :**
 - *Point Lobos*: 10 \$/véhicule, *17 miles Drive (2h)*: 10\$ environ, *Half Moon Bay*: 10\$, *Julia Pfeiffer Burns & Pfeiffer Big Sur* : 10\$, *Monterey* : 10 \$ (*Historic Park + House*), *Hearst Castle (visite guidée à partir de 25\$)*.
 - *Calico Ghost Town* : 7\$ / pers, *Death Valley* : 20\$ / véhicule – 10\$ à moto, *Devils Nat'l Monument* : 7\$ (navette) + 10 \$ (sans le pass), *Bodie* : 7 \$ / pers, *Yosemite* : 30\$ / véhicule – 15\$ à moto.

Températures moyennes :

- ✈️ La majeure partie de la **Californie vit sous un climat méditerranéen**, avec de longs étés chauds et de courts hivers humides. De manière générale les températures varient entre 9 et 28 °C à **Los Angeles** et 7 & 21 °C à **San Francisco** (avec son inconditionnel brouillard et ses vents plus frais). La Sierra Nevada et les autres régions montagneuses ont des hivers froids et neigeux.
- ✈️ Attention le **Tioga Pass (3 031 m) ferme généralement de novembre à début juin**.
- ✈️ Quand à **Las Vegas** sa température moyenne annuelle est de : 20°C, elle connaît 144 jours en moyenne au dessus de 33°C et très peu de pluie 19 jours / an.



Location Moto ou Trike :

- ✈ Il faut avoir un **Permis A (plus de 35 kW)** national, et avoir plus de 21 ans.
- ✈ **Equipement** : Elles sont toutes équipées de sacoches, pare-brise et d'un appui dos (sauf les *Dyna*) ainsi que d'un antivol. Un Casque peut être fourni sur place, nous vous **conseillons vivement cependant, de prendre le vôtre.** **Des consignes** sont prévues en station, **sans frais**, pour laisser votre excédent de bagages.
- ✈ **Les modèles Harley-Davidson** : Electra Glide, Road King, Heritage Softail, Street Glide, Road Glide, Dyna Low Rider, Fat Bob, Fat Boy, Sportster 1200 ou 883 etc ...
- ✈ **Autres avec sup. de 25€/j** : BMW R1200GS ou R1200 RT.
- ✈ Vous n'avez pas de permis moto ? **louez un Trike** comptez environ un sup. de 105 à 125€/j de location environ.
- ✈ Pour connaître tous les modèles disponibles, merci de nous consulter.
- ✈ Les motos sont louées par tranche de 24 heures, prises le lendemain de votre arrivée et rendue le jour de votre départ (sauf mention contraire dans le programme et/ou « ces prix comprennent »).
- ✈ Il faudra impérativement **rendre la moto avec le plein d'essence** sinon le loueur vous prélèvera un montant forfaitaire.
- ✈ **Carte de crédit internationale obligatoire** pour la caution (Visa, American Express, Master Card, etc.) au même nom et prénom que le permis de conduire du pilote principal.
- ✈ Elles sont toutes louées en **kilométrage illimité** généralement avec les **assurances : VIP** (caution à 750\$, franchise à 2.000\$ ou 3.000\$ en cas de vol) + **Roadside Assistance** (assistance avec frais de remorquage illimité, dans les 30 miles autour de vous) ou **VIP-ZERO** (caution à 100\$, plus de franchise sauf vol 1.000\$ et frais de crevaison inclus). En option vous pouvez souscrire aux assurances supplémentaires facultatives suivantes :
 - **VIP ZERO** (plus de franchise sauf négligence & infraction - vol 1.000\$ et caution à 100\$ ainsi que les frais de crevaison inclus dont les frais de remorquage à hauteur de 100\$ par intervention et le pilote additionnel) : 10 € / jour de location.
 - **Roadside Assistance** : 10 € / jour de location.
 - **SLI** (responsabilité civile à hauteur de 300.000\$) : 15 € / jour de location.
 - **SLI** (responsabilité civile à hauteur de 1.000.000\$) : 25 € / jour de location.

Les transferts de l'hôtel au centre de location et vice versa sont assurés par le loueur (dans un périmètre maximum de 11km.

Location Auto :

- ✈ Alamo est notre partenaire aux Etats-Unis. Il est l'un des leaders mondiaux en matière de location de véhicules. Avec des bureaux dans la plupart des aéroports, des véhicules en parfait état, un personnel compétent et réactif ainsi que des services irréprochables.
- ✈ **Le conducteur principal** doit être âgé d'un minimum de 25 ans avoir un permis de conduire national de plus de 2 ans ainsi qu'une carte bancaire internationale au même nom et prénom que le permis de conduire du conducteur principal (comme sur le voucher).
- ✈ Possibilité de louer un véhicule, avec un supplément pour les personnes âgées de **21 à 25 ans**. Contactez-nous.
- ✈ **Conducteur(s) additionnel(s)** : jusqu'à 3 maximum, en **option** à 10 €/ jour et par personne (si vous en souhaitez plus d'un conducteur, nous contacter pour une tarification préférentielle).
- ✈ Les véhicules sont loués par tranche de 24 heures, pris habituellement le jour de votre arrivée, à l'aéroport et rendus le jour de votre départ à l'aéroport (sauf mention contraire de votre part).
- ✈ Il faudra impérativement **rendre la voiture avec le plein d'essence** sous peine de se voir facturer un montant forfaitaire (sauf en formule Gold).
- ✈ **Formule « Fully Inclusive »** : Kilométrage illimité, les **assurances essentielles « CDW » et « EP »**, toutes les taxes (fédérale, locale, surcharge taxe et aéroport), et l'assistance 24 heures/24.
- ✈ Seule la catégorie et non un modèle précis de véhicule est garantie.
 - Cat.C4 « **Compact Car** » : Chevrolet Cavalier ou similaire,
 - Cat.I4 « **Intermediate** » : Toyota Corolla ou similaire,
 - Cat.S4 « **Fullsize** » : Chevrolet Impala ou similaire,
 - Cat.IF « **Intermediate SUV** » : Toyota RAV4,
 - Cat.LW « **Standard SUV** » : Jeep Grand Cherokee,
 - Cat.LX « **Luxury Van** » : Dodge Caravan ou similaire,
 - Cat.IS « **Convertible** » : Ford Mustang ou similaire.



Formule Mototour & Autotour : Nous pouvons modifier la catégorie de l'hébergement (avec supplément et selon les disponibilités) pour cela, contactez nous au 01.47.46.09.58 ou info@amtpromotion.fr.

Formule Accompagnée : Guide/accompagnateur dédié uniquement à votre groupe, à la date de votre choix. Informations & Tarifs au 01.47.46.09.58 ou demande de devis sur notre site internet http://www.american-motors-travel.com/voyage_sur_mesure.php

Conditions Particulières

L'inscription à l'un des voyages implique l'adhésion à l'ensemble des conditions générales et particulières.

L'inscription / Règlement - L'inscription ne devient effective qu'après versement à titre d'acompte d'une somme au moins égale à 30% du montant total du voyage (sauf disposition spécifique). Le paiement du solde du montant total du voyage devra être effectué au plus tard 45 jours avant la date de départ. Dans le cas contraire, le voyage est considéré comme annulé et le client encourt de ce fait, les frais d'annulation tels que prévus au chapitre annulation.

Tarifs : Les prix indiqués dans le cahier des prix, Internet, brochure ou devis sont forfaitaires. Ils comprennent, outre les prestations décrites dans les programmes et tableaux de prix, nos propres services au titre de la conception et de la réalisation des circuits, ainsi que la rémunération des différents prestataires de services. Ils sont valables du 01 janvier au 31 décembre 2019 et ont été établis sur la base des conditions économiques en vigueur le 25 juillet 2018 ou à la date du devis pour les voyages sur mesure. En cas de modification de ces conditions et notamment de celles relatives aux taux de change du :

- Dollar Américain : base 1 USD = 0,82 €, Dollar Canadien : base 1 CAD = 0,67 €, Rand Afrique du Sud : base 1 ZAR = 0,067 €, dollar Australien AUD : 0,60 €.
- Ainsi que ceux des tarifs aériens, nous nous réservons le droit de modifier les prix de vente avec un préavis de 60 jours par rapport à la date de départ.

En cas de hausse, le client est en droit d'annuler son voyage, sans frais, si l'augmentation est supérieure à 10%. Si l'augmentation est inférieure à 10%, les frais d'annulation normaux seront appliqués.

Assurances Voyages : Pour nous conformer à la nouvelle législation, nous n'avons pas inclus dans nos tarifs le coût des assurances : annulation, interruption ou modification, bagages, assistance rapatriement, maladie et frais médicaux que nous vous proposons en option.

Formalités - Pour les ressortissants français, pas besoin de visa (ESTA à remplir en ligne pour les USA), mais vous devrez être en possession d'un **passport individuel biométrique**.

- **Voiture** : vous devrez être âgé au minimum de 25 ans et avoir un permis de conduire de plus de 2 ans.

- **Moto** : vous devrez être âgé de plus de 21 ans, et avoir un permis A valide depuis plus de 2 ans (moto + de 35 kw).

Vous devez impérativement être en possession d'un permis de conduire national et d'une **carte bancaire internationale obligatoire au même nom et prénom que le permis de conduire du conducteur/pilote principal**.

Annulation/Modification - Toute annulation ou modification du fait du client entraînera les frais suivants :

- Plus de 60 jours avant le départ : 30% du montant total du voyage
- De 59 à 21 jours avant le départ : 40% du montant total du voyage
- De 20 à 8 jours avant le départ : 70% du montant total du voyage
- Moins de 7 jours avant le départ : 100% du montant total du voyage

Prestations non utilisées : Le renoncement à l'une des prestations incluses dans un circuit ou un forfait donné, ne pourra faire l'objet d'un remboursement ou d'un échange. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement s'il abrège, interrompt ou modifie son séjour pour quelque raison que ce soit.

Réclamation : Toute réclamation relative à un voyage doit nous être adressée par pli recommandé avec accusé de réception dans les 30 jours qui suivent le retour des clients. Passé ce délai, le dossier ne pourra être pris en compte. Après avoir saisi notre service après vente (par email amt@amtpromotion.fr et envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception) et à défaut d'une réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site www.mtv.travel.

Conditions Générales de Vente

En vertu de l'article R211-14 du Code du Tourisme - régissant les activités et professions du tourisme en ce qui concerne l'organisation de la vente de voyages et de séjours.

Article R211-5. Sous réserve des exclusions prévues aux a et b du deuxième alinéa de l'article L.211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-6. Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés;
2. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil;
3. Les repas fournis;
4. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;
5. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement;
6. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix;
7. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ;
8. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde;
9. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-10;
10. Les conditions d'annulation de nature contractuelle;
11. Les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R.211-13;
12. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agents de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme;
13. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Article R211-7. L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-8. Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur;
2. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates;
3. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour;
4. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil;
5. Le nombre de repas fournis;
6. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;
7. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
8. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-10;
9. L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10. Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour;
11. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur;
- 12 - Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au vendeur et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13 - La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R.211-6;
14. Les conditions d'annulation de nature contractuelle;
15. Les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-11, R.211-12 et R.211-13;
16. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur;
17. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus;
18. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19. L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas

Location : Une première expérience à moto est requise pour effectuer un circuit. Nos centres de location peuvent substituer le modèle confirmé par un modèle se rapprochant le plus. La durée de location d'une auto ou d'une moto est calculée par tranche de 24 heures. Au-delà, les heures supplémentaires seront réglées sur place au tarif local en vigueur.

Franchise moto:

- **USA (assurance VIP)** : Franchise 2.000\$ - 3.000\$ en cas de vol,
- **Canada** : Franchise de 2.000\$ (VIP) à Vancouver et jusqu'à 3.200 CAD au Québec (moto & motoneige),
- **Mexique (VIP)** : Franchise de 2.000\$,
- **Afrique du Sud** : Franchise de 20.000 ZAR,
- **Argentine** : Franchise de 4.000\$,
- **Australie** : Franchise 2.000\$ - 3.000\$ en cas de vol.

Minimum de participants : Les prix indiqués dans ce cahier ou sur le site Internet ont été établis sur la base de 8 motos (16 personnes).

- Nos départs sont garantis avec un minimum de 5 motos (10 personnes).
- Si le groupe est inférieur à 5 motos (10 personnes), au moins 60 jours avant votre départ, nous vous proposerons des alternatives : changer de date, de circuit ou de maintenir ce circuit en formule « Mototour » sans accompagnateur (aux tarifs en vigueur) ou alors le remboursement total, sans frais, des acomptes.
- Dans le cadre d'un groupe constitué, le client accepte, sans réserve, l'augmentation correspondant à la répartition du coût de l'accompagnateur, en cas d'annulation d'un des participants.

Hôtellerie : Il est de règle internationale de libérer les chambres vers 11h-12h. Les chambres sont prévues avec 1 ou 2 lits maximum (chambre triple ou quadruple, deux lits doubles), aucune garantie sur la taille du lit (King size ou Queen Size).

de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur.

Article R211-9. L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-10. Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-11. Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception : - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-12. Dans le cas prévu à l'article L. 211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur. **Article R211-13.** Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : - soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; - soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.